

DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

Stage organisé par le SE-UNSA de l'Aisne

Mon métier

Ma carrière

la protection juridique, le devoir de réserve,
le droit syndical, les conditions de travail et
les risques psychosociaux ...

et moi...

Mobilité ?

Temps ?

Promo ?

...

Vendredi 24 juin 2016
ESPÉ à LAON

Ce stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. **Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation** syndicale dans la limite de 12 jours par an. Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage.



La demande de congé doit parvenir à votre IEN avant le 24 mai 2016



toutes les infos sur notre site

(modèle de demande de congé, inscriptions auprès du SE-Unsa)

<http://sections.se-unsas.org/02>

ou en flashant le code

